

CGT Educ'action 01 > Militier > Quel projet revendique la CGT pour les AESH ?



Quel projet revendique la CGT pour les AESH ?

mercredi 8 novembre 2023, par [CGT educ'action](#)

Cliquez sur l'image ci-dessous pour accéder à l'intégralité des revendications CGT pour les AESH !

QUEL PROJET REVENDIQUE LA CGT POUR LES AESH ?
DES DROITS SONT À FAIRE RESPECTER, D'AUTRES À GAGNER

STATUT
Un vrai métier doit être reconnu par un statut de fonctionnaire d'Etat par la création d'un corps statutaire d'AESH en catégorie B pour permettre à ces personnels d'accompagnement de sortir de la précarité et d'assurer ce service et le droit à l'éducation de toutes.

Un recrutement au niveau bas en catégorie B5 de la fonction publique d'Etat relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Remarque : nous refusons que les AESH soient contractuels à vie.

L'arrêt du recrutement des personnels non-titulaires et la titularisation de tous les personnels AESH en poste sans condition de diplôme, de concours, ni de nationalité.

REMUNERATION
Un recrutement avec un salaire de début de carrière d'au moins le SMIC (la CGT revendique un SMIC à 2000 euros), que tous les personnels en poste soient maintenus et reclassés avec reprise de toutes les anciennetés dans le métier (dans ministères confondus), y compris les années CSE/CNE/PEC.

LES POSTES
Un recrutement de personnels AESH et APH à la hauteur des besoins d'un accompagnement individuel de toutes les élèves et personnes en situation de handicap.

La création de brigades de remplacement dans le cadre de ce statut. La CGT exige un véritable plan d'urgence en terme de moyens et de postes.

FORMATION
Une formation professionnelle initiale qualifiante de 24 mois, sous statut de fonctionnaire stagiaire INSPÉ. Le contenu doit être à la hauteur des nombreuses connaissances et savoir-faire que requiert le métier d'accompagnant-e à la scolarité.

L'accès à une formation continue sur le temps de travail et tout au long de la carrière.

La mise en place de groupes d'échanges de pratiques professionnelles.

Une corrélation avec les enseignants et la création de temps de concertation ; des modalités connues de formations entre AESH et enseignants ne présentés.

TEMPS DE TRAVAIL
DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICES (ORS) D'AESH POUR UN TEMPS PLEIN ET UN SALAIRE À 2000€ DES 24H D'ACCOMPAGNEMENT. Ce temps plein comprend l'accompagnement élève et les heures de concertation, de préparation, de formation, de régulation. Cela oblige à déconnecter le temps de travail des AESH du temps scolaire de l'élève et à recruter davantage d'AESH que d'élèves accompagnés.

Les disparités académiques sont nombreuses, nous exigeons l'égalisation du cadre national de gestion de tous les AESH, ainsi que l'arrêt de toutes les pratiques illégales d'annulation du temps de travail obligent les AESH à un temps de travail supérieur à leur quota.

ACCOMPAGNEMENT
La cessation des accompagnements individualisés et le retour des accompagnements individualisés : une AESH pour une élève.

Par ailleurs, la spécialité des AESH Ce doit être reconnue et reconnue dans les dispositifs collectifs.

CONCOURS
Le droit aux concours internes notamment exigeant et pour tous les AESH ayant accompli 5 ans de service public effectif sans condition de diplôme.

FIN DES MAL

CGT Educ'action - 265 rue de Paris - case 549 - 93015 Montreuil cedex
Tel : 01 55 46 76 00 - e-mail : www.educ@cgta.fr - internet : www.cgta.fr